

OR / CL

REFERENCES

Vendredi 17 décembre 2021

DATE DE LA REUNION

PRESENTS

Membres

- Stéphane FRIOUX, Adjoint au maire, Villeurbanne
- Aurélie LOIRE, Adjointe au maire, Villeurbanne
- Caroline LAGARDE, Conseillère, Métropole de Lyon
- Anne REVEYRAND, Conseillère, Métropole de Lyon
- Corinne SUBAI, Conseillère, Métropole de Lyon

Invités

- Cédric VIDAL, Chargé de mission, Métropole de Lyon
- Florent GIRAUD, directeur de l'ENMDAD
- Philippe GRAMMATICO, directeur adjoint de l'ENMDAD
- Charlotte LAVIE, responsable administratif et financier
- Céline COZZUCOLI, responsable des actions culturelles et de l'accueil des publics
- Sylvie COINTET, coordination territoriale
- Onilalao RAJAONARIVELO, secrétaire de direction, ENMDAD

EXCUSES

Membres

- Cédric VAN STYVENDAEL, Maire, Villeurbanne
- Gaëtan CONSTANT, Adjoint au maire, Villeurbanne
- Hugo DALBY, Conseiller, Métropole de Lyon
- Laure-Emmanuelle PRADELLE, Adjointe au maire, Villeurbanne

Invités

- Adélaïde HORREIN-BEFFY, directrice de la Culture, Métropole de Lyon
- Bernard SEVAUX, Directeur général adjoint culture, ville de Villeurbanne
- Laurent ARGENTIERI, adjoint DGA Culture, Ville de Villeurbanne
- Florent BRUYAS, DRH Mairie de Villeurbanne
- Véronique CHAMBON-RICHERME, trésorière municipale de Villeurbanne
- Hélène SAUVAGEOT, responsable vie scolaire
-

La séance débute à 12h10

En Visioconférence et en présentiel

Monsieur Stéphane Frioux vérifie le quorum : cinq membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et quatre pouvoirs sont attribués.

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan		X	Madame LOIRE
DALBY Hugo		X	Madame SUBAÏ
FRIOUX Stéphane	X		
LAGARDE Caroline	X		
LOIRE Aurélie	X		
PRADELLE Laure-Emmanuelle		X	Madame REVEYRAND
REVEYRAND Anne	X		
SUBAI Corinne	X		
VAN STYVENDAEL Cédric		X	Monsieur FRIOUX
TOTAL : 9 membres représentés	5	4	4

Points divers :

- **Validation du compte rendu du Comité syndical du 24 novembre 2021**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

- **Information du Président sur l'Avenant à la Convention cadre de partenariat entre le TNP, le Théâtre de l'IRIS et l'ENM**

Mme Reveyrand félicite l'équipe pour ce type de convention qui valorise le parcours des élèves.

Projet de Délibération n°2162 : Règlement Général du temps de travail

M. Frioux rappelle que la même délibération a été votée la veille en Conseil Municipal.

Mme Lavie ajoute que la loi du 6 août 2019 dite « de transformation de la fonction publique » pose le principe d'un retour obligatoire aux 1 607 heures annuelles effectives de travail à compter du 1er janvier 2022.

Cette délibération fait suite au Comité Technique Paritaire du 30 novembre consacré au règlement général du temps de travail.

À Villeurbanne, deux leviers sont actionnés pour se mettre en conformité : les 2 jours du maire seront transformés en RTT et le temps de travail sera ajusté pour 2 des 3 cycles existants. Par ailleurs, une réflexion plus large sera conduite dès 2022 sur la modernisation de l'organisation du temps de travail au sein de la collectivité. Il s'agira d'évaluer et de prendre en compte l'impact de certaines pratiques – comme le télétravail – et les nouvelles attentes des agent.es.

➔ *Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.*

Projet de Délibération n°2163 : Transformation du poste n°357, spécialité percussions classiques, de Professeur d'Enseignement Artistique en Professeur d'Enseignement Artistique hors classe

Projet de Délibération n°2164 : Transformation du poste n°301, spécialité accompagnement piano, de Professeur d'Enseignement Artistique en Professeur d'Enseignement Artistique hors classe

M. Giraud précise que 22 enseignants sont éligibles à la promotion hors classe, 7 ayant reçu un avis favorable lors de leur entretien professionnel.

Malgré l'existence de critères permettant d'objectiver le plus possible la prise de décision, la campagne de promotion génère de nombreuses frustrations.

M. Frioux suggère la mise en place d'une Commission avec les élus afin de choisir les agents qui vont être promus sur la base d'un courrier argumenté rédigé par l'agent et d'un entretien.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent les deux délibérations à l'unanimité.

Projet de Délibération n°2165 : Transformation du poste n°352, spécialité musique assistée par ordinateur, d'APEA 2^{ème} classe en APEA 1^{ère} classe

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Projet de Délibération n°2166 : Transformation du poste de chargé de scolarité n°113, d'adjoint administratif 2^{ème} classe en adjoint administratif 1^{ère} classe

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Projet de Délibération n°2167 : **Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC pour 2022**

Le Syndicat Mixte de Gestion sollicite 100 000 € de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC, soit une augmentation de 26 000 € par rapport à 2021 et ce, pour les raisons suivantes :

- Augmentation des participations des collectivités membres
- Projet Villeurbanne Capitale Française de la Culture
- Nouveau projet d'établissement

Il est précisé que cette subvention ne répond pas à des critères particuliers mais finance le fonctionnement global de l'établissement

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Projet de Délibération n°2168 : Convention d'occupation précaire entre l'ENM et le théâtre de l'Iris pour l'année scolaire 2021-2022

M. Grammatico explique les modalités de cette convention dans le cadre de laquelle l'ENM met à disposition du Théâtre de l'Iris une salle dédiée pour 30 séances annuelles

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la délibération.

Prochain CS – jeudi 10 février à 17h30